

# CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 20/09/2012

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, GINI Patrick, Maire adjoint, ARBEZ-CARME Elisabeth, BONAVERO Catherine, CHEVASSUS-A-L'ANTOINE Sandrine, GINDRE Nicolas, MICHARD Jean-Louis, MICHAUD Sylvie, MOYAT Alain, PERALTA Françoise, PILLARD Claudie, RAFFIN Christelle, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, SAVOIE Jean-Christophe.
	MANZONI Isabelle, Correspondante du journal "Le Progrès"
Secrétaire de séance :	MICHAUD Sylvie

M. le Maire donne lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 05/07/2012 qui est approuvé à l'unanimité.

## I. QUESTIONS RELATIVES A L'AMENAGEMENT "PLACE DALLOZ" :

A) M. le Maire communique le bilan financier de l'aménagement de la nouvelle fontaine Désiré Dalloz, Place Dalloz :

- Coût de la fontaine et de son aménagement	38 630.00 € HT
- Eclairage aux abords de la fontaine	2 924.96 € HT
- Sol chauffant place Dalloz	8 726.91 € HT
- Travaux de raccordement des réseaux	5 904.28 €HT

Total des dépenses	----- <b>56 186.15 €HT</b>
--------------------	-------------------------------

- Subvention Etat/Europe	11 300.00 € HT
- Fonds de concours Communauté de Communes	22 443.00 € HT

Total des recettes	----- <b>33 743.00 €HT</b>
--------------------	-------------------------------

Il reste donc la somme de **22 443.15 €HT** à la charge de la commune.

B) M. le Maire revient ensuite sur l'article de presse paru le 23/08/2012 : la fontaine n'a pas été inaugurée le 4 août comme indiqué. Seule une remise en eau a été effectuée le 11 août à l'heure de l'apéritif. D'autre part, la remarque comparant la fontaine à un monument aux morts a créé un

certain émoi auprès de ceux qui portent un autre jugement sur la qualité paysagère de la place réaménagée.

Mme Isabelle MANZONI, correspondante du Journal Le Progrès, après avoir été autorisée à prendre la parole, précise les circonstances dans lesquelles elle a recueilli ces informations et indique qu'un erratum sera publié.

C) Puis M. le Maire intervient sur l'acte de malveillance commis sur la plantation de buis cônes réalisée sur la place début juillet. Malgré un entretien régulier, les buis ont séché courant août. L'horticulteur est venu effectuer des prélèvements de terre le 25/08/2012 et a pu constater une forte odeur de produit solvant. Le rapport d'analyse confirme que les buis ont été empoisonnés. M. le Maire précise que cet acte d'incivilité représente un coût de 1 307.00 € HT ; plainte a été déposée en gendarmerie.

D) Par ailleurs, M. le Maire rappelle que le sol chauffant a été installé aux abords de la fontaine pour faciliter le déneigement de la place.

Il confirme également l'arrêté de stationnement en zone bleue sur la totalité de la place Dalloz afin de favoriser l'accès aux commerces et informe que la place "handicapés" peut être utilisée par les personnes âgées ou à mobilité réduite.

Il remarque enfin que la Zone 30 a permis une nette diminution de la vitesse de circulation dans l'agglomération.

La date d'inauguration de la place est dépendante de la Communauté de Communes qui souhaite procéder à une inauguration globale des cœurs villages rénovés et sera communiquée ultérieurement.

## **II. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET MAISON DE L'ENFANCE ET BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

M. le Maire fait part de diverses décisions modificatives à effectuer sur le budget primitif 2012 :

### **A) BUDGET MAISON DE L'ENFANCE**

Suite à l'achat de fournitures éducatives et à diverses dépenses imprévues, il convient de régulariser différentes écritures comptables en section de fonctionnement du budget primitif de la Maison de l'Enfance.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

Compte 022 D (Dépenses imprévues de fonctionnement)	- 3983.00€
Compte 6067D (Fournitures scolaires)	+ 2580.00€
Compte 62878D (Remboursements de frais à d'autres organismes)	+131.00
Compte 64111D (Rémunération personnel titulaire)	+ 1220.00
Compte 6475D (Médecine du travail)	+ 52.00

D'autre part, M. le Maire transmet une demande de la part des élus de la commune de Lamoura pour une réunion conjointe avec les élus de la commune de Septmoncel afin d'établir un bilan du

fonctionnement de la Maison de l'Enfance sur les deux années écoulées et évoquer les projets pour 2013.

L'assemblée est favorable à cette proposition.

#### **B) BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT**

M. le Maire fait part d'une remarque de M. le Trésorier qui considère que les frais d'études du lotissement doivent être budgétés en section fonctionnement et non en section investissement.

Il est également nécessaire d'intégrer les dépenses et recettes dans des comptes de stock pour inscription dans l'actif de la commune par opération d'ordre.

Afin de régulariser cette écriture comptable, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide d'ouvrir crédit de la manière suivante :

##### **Section Fonctionnement**

<b>DEPENSES</b>	<b>276 000.00</b>
Compte 6015 : (Terrains à aménager)	128 190.00
Compte 6045: (Achats d'études)	9 810.00
Compte 7133/042 : (Variation des en-cours de production de biens)	138 000.00

<b>RECETTES</b>	<b>276 000.00</b>
Compte 7015 : (Ventes de terrains aménagés)	138 000.00
Compte 7133/042 : (Variation des en-cours de production de biens)	138 000.00

##### **Section Investissement**

<b>DEPENSES</b>	<b>276 000.00</b>
Compte 3354/040 : (Etudes et prestations de services)	9 810.00
Compte 315/040: (Terrains à aménager)	128 190.00
Compte 3355/040 : (Travaux)	138 000.00

<b>RECETTES</b>	<b>276 000.00</b>
Compte 16412 : (Emprunts en unités monétaires)	63 000.00
Compte 16876 :(Autres établissements publics locaux)	75 000.00
Compte 3355/040 : (Sortie du stock initial)	138 000.00

Par ailleurs, M. le Maire indique que la négociation pour l'acquisition de terrains se poursuit. Le relevé de subdivisions parcellaires est réalisé, le maître d'œuvre continue à élaborer le projet. Le démarrage des travaux peut être envisagé au printemps 2013.

### **III. TARIF DENEIGEMENT 2012/2013 :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe les tarifs de déneigement privé pour la Commune de Septmoncel, hors secteur du Manon, pour l'hiver 2012/2013, comme suit :

**A) DENEIGEMENT VOIES ET/OU PARKINGS PRIVES :**

- Forfait obligatoire d'une heure, soit 90 €
- Tout dépassement d'une heure sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure.

**B) DENEIGEMENT PRIVE POUR LOUEUR D'APPARTEMENTS TOURISTIQUES :**

- Forfait obligatoire spécifique à l'activité de location touristique de 50 € dans la limite de 30 minutes l'intervention.
- Tout dépassement de 30 minutes sera facturé par tranche supplémentaire d'un quart d'heure au tarif de 90 € l'heure,
- Le déneigement se fera sur des parkings situés en bord de route avec réalisation de 2 places de stationnement,
- Le secrétariat de mairie devra être averti 8 jours avant l'arrivée des locataires.

Dans les deux cas, le jalonnement et l'élagage sont à la charge des propriétaires.

Si le jalonnement n'est pas réalisé, l'implantation des jalons sera faite par les services communaux moyennant une facture de la pose à 5 € par jalon. Le jalon restant propriété de la commune.

Si l'élagage n'est pas effectué, le déneigement ne sera pas assuré.

Il est rappelé enfin que le déneigement privé ne peut en aucun cas être prioritaire sur celui des voies communales.

**IV. DEVIS ET CONVENTION ORANGE : DISSIMULATION RESEAUX FRANCE TELECOM "RUE DES ECOLES"**

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique sur le secteur de la Rue des Ecoles réalisés par le SIDEC, M. Le Maire préconise de saisir cette opportunité pour faire procéder à l'enfouissement des lignes téléphoniques sur ce lieu.

Il fait part de la proposition de convention de France Telecom formalisant les modalités juridiques et financières de l'opération, dont le montant financé à 50 % par la collectivité s'élève à 1 149 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de France Telecom et autorise M. Le Maire à signer la convention précitée.

**V. SIDEC : ADHESION AUX SERVICES MUTUALISES**

M. le Maire rappelle que dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le Service Informatique et TIC (Technologies de l'Information et de la Communication) du SIDEC propose aux collectivités jurassiennes de confirmer leur adhésion aux services mutualisés.

La contribution de la commune de Septmoncel s'élève à :

- 1 220.24 € pour le logiciel MAGNUS + migration E-MAGNUS dont les applications concernent la comptabilité, les ressources humaines, l'état civil, le fichier élections... ainsi que les solutions WEB,
- 272.50 € pour le logiciel SIG (Système d'Information Géographique) concernant le cadastre, soit un montant total de 1 492.74 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve l'adhésion de la collectivité aux services informatiques du SIDEC moyennant le paiement de la somme pré-citée.

## **VI. RESILIATION BAIL LOCATION APPARTEMENT GROUPE SCOLAIRE / DEMANDES DE LOCATION**

M. le Maire fait part du souhait de Melle Florence PROST de quitter l'appartement T2 du groupe scolaire à compter du 30/09/2012 et donne lecture du courrier en date du 05/09/2012 de Melle Aurélie ROLANDEZ sollicitant ledit appartement à partir du mois d'octobre.

M. le Maire rappelle que Melle Aurélie ROLANDEZ est employée actuellement à l'école et à la Maison de l'Enfance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres votants, M. Alain ROLANDEZ ne prenant pas part au vote, prend acte du départ de Melle Florence PROST, donne son accord pour l'attribution de l'appartement T2 à Melle Aurélie ROLANDEZ à compter du 15 octobre 2012 et autorise M. le Maire à signer le bail de location.

De même, M. le Maire communique la demande de location de M. Patrice FEUILLADE pour l'appartement T3 dans le groupe scolaire à compter du 01/11/2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, émet une suite favorable à cette demande et autorise M. le Maire à signer le bail de location.

## **VII. CENTRE DE GESTION : RESULTAT NEGOCIATION CONTRAT GROUPE "RISQUES STATUTAIRES"**

M. le Maire rappelle la proposition du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Jura en date du 11/01/2012 d'engager une consultation de marché pour négocier le meilleur contrat d'assurances groupe ouvert couvrant les obligations statutaires des agents.

Après étude du résultat de l'appel d'offres, il apparaît que, à couverture égale, les taux d'assurance proposés sont légèrement supérieurs à ceux du contrat actuellement souscrit par la collectivité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de ne pas adhérer au contrat groupe proposé et confirme le maintien du contrat en cours.

## **VIII. DOSSIER M. PIETE / DEVIS MUR SOUTÈNEMENT ET SECURISATION "MAISON CLERC"**

### **A) DOSSIER M. PIETE**

M. le Maire fait part du renouvellement de la demande de M. PIETE sollicitant la Commune de Septmoncel et le Conseil Général pour la protection de la falaise qui domine le parking situé à l'entrée de sa propriété ainsi que la réfection du revêtement bitumineux.

M. PIETE arguant que ce parking, bien que privé, est utilisé à des fins publiques et que la falaise le surplombant est dangereuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, rappelle ses positions prises le 29/09/2011, à savoir qu'il ne souhaite pas intervenir sur un domaine privé.

En outre, une signalisation a été implantée par le propriétaire interdisant le stationnement sur ce lieu.

Concernant la réfection de la chaussée, le Conseil Municipal prend acte de la réponse des services du Département.

## B) DOSSIER MUR SOUTÈNEMENT MAISON CLERC

M. le Maire rappelle également la demande de M. Bernard CLERC pour une participation de la collectivité à la réfection du mur de soutènement du parking public de la Rue du Repos. M. Bernard CLERC a réalisé le terrassement en contrebas de ce mur afin de le renforcer, pour un montant de 3 354.50 € HT, soit 4 011.98 € TTC.

Considérant que le parking communal situé au-dessus du mur bénéficie d'un fort taux d'occupation et qu'il ne pourrait pas être utilisé sans cette réfection, M. le Maire propose la prise en charge de la partie "ancrage" représentant la somme de 1 260.00 € HT.

L'assemblée est favorable à cette proposition.

## **IX. RAPPORT ANNUEL 2011 SIE LES ROUSSES**

M. le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité de l'eau potable.

Le SIE a délégué par affermage la gestion de son service public de l'eau à la Société de Distribution d'Eau Intercommunale (SDEI) dont le siège est à Morez, pour une durée de 12 ans. La délégation ayant pris effet le 01/04/2003, elle se termine le 31/03/2015.

- Prix du m<sup>3</sup> d'eau TTC au 01/01/2012 **2.1842 €/m<sup>3</sup>** contre 2.1254 €/m<sup>3</sup> au 01/01/2011, soit une hausse de 2.77%.  
Montant de la facture pour un client ayant consommé 120 m<sup>3</sup> d'eau en 2011 : **255.05 €** .
- Volume d'eau prélevé au Lac des Rousses : **852 910 m<sup>3</sup>** en 2011 contre 895 422 m<sup>3</sup> en 2010, soit une diminution de 4.75 % en partie liée à l'amélioration du réseau. C'est la 3<sup>ème</sup> année consécutive où l'on note une baisse.
- Ventes en gros à La Faucille-Gex-Mijoux, Morez, St-Cergue, Bellefontaine et écarts de St-Claude : **83 003 m<sup>3</sup>** en 2011 contre 92 975 m<sup>3</sup> en 2010, soit une baisse de 4.06 %
- Distribution de l'eau : le nombre de compteurs est de 4 659.
- Répartition du nombre de clients : 4 334 en 2011 soit + 1.40 % qu'en 2010 (pour 7522 habitants) :
- Consommation unitaire moyenne par compteur domestique : 109.15 m<sup>3</sup> /an en baisse par rapport à 2010 (114.69 m<sup>3</sup>)
- le fermier annonce 35 861 m<sup>3</sup> en 2011 (28 739 m<sup>3</sup> en 2010) d'eau non facturée : travaux sur réseaux, manœuvres, incendies ...
- **Rendement du réseau : 70.01 %** contre 68.34 % en 2010  
Indice linéique de perte : 3.29 contre 3.55 en 2010.

L'amélioration est sensible mais l'objectif à atteindre est de 80 % pour le rendement du réseau

Travaux réalisés à Septmoncel : Renforcement Centre Village Place Dalloz, Rue du Mont, Rue Dalloz, RD 436 et canalisation sur le Dard.

- Qualité de l'eau : conforme à 95.83 % pour les analyses bactériologiques et à 85.50 % pour les analyses physico-chimiques.

Recettes hors redevances et surtaxes : 532 533 €

Dépenses hors redevances et surtaxes : 624 209 €

Les recettes d'exploitation hors redevances et surtaxes diminuent de 0.61 % par rapport à 2010.

M. Jean-Louis MICHARD fait part d'une incohérence de chiffres concernant le volume d'eau mis en distribution en 2011 : s'agit-il de 852 910 m<sup>3</sup> comme mentionné en page 6 ou 875 561 m<sup>3</sup> inscrit en page 10 ? Si le 1er chiffre est correct, alors le rendement se trouve diminué...

Il est également annoncé dans les travaux à envisager à Septmoncel la canalisation sur le Dard. Or, ces travaux ont déjà été effectués.

De plus, l'assemblée déplore les pertes sur réseau et souhaiterait qu'un travail plus conséquent soit réalisé pour les recherches de fuites.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2011 du SIE du Plateau des Rousses et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

## **X. RAPPORTS ANNUELS 2011 SICTOM ET SYDOM**

M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2011 du **Syndicat de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères du Haut-Jura (SICTOM)**.

Le SICTOM du Haut-Jura emploie 41 personnes, 6 en service administratif, 9 en déchetterie et transport, 2 sur quai de transfert, 19 en collectes et 5 en mécanique et entretien.

Il dispose de 2 déchetteries principales : St Claude, Morbier  
4 déchetteries relais : Moirans, St lupicin, Longchaumois et les Rousses  
+ Construction d'une déchetterie à Septmoncel pour desservir Lamoura, Lajoux, les Moussières, Les Molunes, Bellecombe, La Pesse :  
- accès gratuit aux particuliers habitant une commune adhérente au SICTOM,  
- accès payant aux artisans sauf pour papier carton et ferraille.

La collecte des déchets est assurée pour 66 communes, soit un total de 60 842 personnes (53 814 en résidence principale et 7 028 en population touristique).

- En 2011, 13 690 tonnes d'ordures ménagères ont été collectées (10 655 t déchets souillés, 73 t déchets verts et 3 035 t de déchets recyclables) soit un total de **225 kg/an/habitant**,
- 1 993.31 tonnes de verre (2 148.34 t en 2010) = 32.76 kg/an/habitant - pour un total de 292 conteneurs,
- 262 tonnes de papier pour 49 conteneurs (245 t en 2010)
- 527 tonnes de carton mis en balles (507.18 t en 2010) dont 179 t collectées par les associations St Michel Le Haut et l'ALCG.

Tous types de déchets : **373.85 kg /an / habitant** - + 0.06 %

Bilan de la compostière : 1 207.57 tonnes de déchets verts collectés et 420 tonnes de compost produit en 2011;

La fréquence des collectes est de 1 fois/semaine pour les bas gris et 1 fois/quinzaine pour les bacs bleus. 14 bacs gris et 12 bacs bleus, chacun de 5 000 litres, sont installés sur la commune de Septmoncel.

Prix de revient des divers services en 2011 -

- **Total à l'habitant : 67.42 €** soit une baisse de 1.09 % par rapport à 2010.

Le coût de collecte baisse depuis 2008 (de 125 € à 110.80 € la tonne), en revanche, le coût du traitement augmente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2011 du SICTOM du Haut-Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

**M. le Maire fait un exposé détaillé du rapport annuel 2011 du Syndicat du Département de Traitement des Ordures Ménagères (SYDOM) du Jura.**

Le SYDOM regroupe les SICTOM de la zone de Dole, de la zone de Lons-Le-Saunier, du Haut-Jura et de la région de Champagnole et les Communautés de Communes du Pays des Lacs, du Pays de Salins-les-Bains et du Plateau de Nozeroy, soit 542 communes et 269 937 habitants.

- L'ensemble des déchets ménagers produits par jurassien en 2010 représente **470.8 kg** ,  
**Il faut encore réduire de 27.8 kg !**
- Le coût moyen est :
  - pour la gestion des déchets 77 €/habitant,
  - la collecte en porte à porte 31 €/habitant,
  - la gestion de la déchetterie 19 €/habitant,
- 33 déchetteries et 2 déchetteries mobiles sont présentes sur le département, soit 1 déchetterie pour 8000 habitant - moyenne nationale 1 déchetterie pour 15000 habitants.
- 87 % des déchets ont été valorisés par compostage, valorisation matière ou énergétique :
- Une opération importante de communication a été réalisée sur le compostage collectif en collège et lycée.

Le Sydom du Jura emploie 339 personnes, soit 1 emploi pour 796 habitants.

Budget :

Fonctionnement : dépenses	15 822 730 €	Investissements : dépenses	2 528 616 €
recettes	18 019 386 €	recettes	2 402 228 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, prend acte du rapport annuel 2011 du SYDOM du Jura et précise qu'un exemplaire est en libre consultation à la Mairie.

## **XI. COURRIERS DIVERS**

### A) DOCUMENT D'ARPENTAGE PROPRIETE COMTE

M. le Maire fait part de la demande de M. Jean-Michel COMTE, en vue de céder sa propriété à Montépile, d'effectuer la mise à jour cadastrale suite à un échange de terrain d'une surface de 102 m2 avec la commune. M. PRUNIAUX, géomètre, a réalisé le document d'arpentage.

M. COMTE propose de prendre en charge les frais notariaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, est favorable à la régularisation notariale et à la mise à jour des données cadastrales de ce terrain et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### B) COURRIER DE M. BERNARD MERMET

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 23/07/2012 de M. Bernard MERMET qui fait part de travaux d'étanchéité réalisés le long de sa maison située 25, chemin des Epines et afin d'éviter toute dégradation lors du déneigement, demande à ce que le jalonnement soit effectué au bord du chemin et non sur le trottoir.

L'assemblée prend acte de cette demande et transmet la demande à l'agent concerné.



C) COURRIER DE M. BAVOUX, M. DAFFLON ET Mme RIVIERE

M. le Maire donne lecture d'un courrier en date du 16/09/2012 des Riverains du Chemin de la Fontaine, attirant l'attention sur l'état dégradé du Chemin de la Fontaine reliant la Route de l'Etain au Chemin du Chapy et sollicitant la stabilisation, voire le goudronnage dudit chemin.

M. le Maire propose d'étudier une solution de remise en état pour l'automne.

D) COURRIER DE MME ERIKA PERRIER

M. le Maire fait part du courrier en date du 17/09/2012 de Mme Erika PERRIER réitérant sa demande de travaux sur deux murs situés à proximité de sa maison, l'un s'étant effondré et le second se dégradant de plus en plus.

Mme Elisabeth ARBEZ-CARME renouvelle également la demande de Mme Françoise RICHARD pour la réfection du mur en contre-bas de la Rue du Centre à Montépile.

M. le Maire indique qu'en raison travaux plus urgents, les travaux affectés chaque année à différents murs n'ont pu être réalisés en 2012. Un programme sera établi pour l'année prochaine.

## **XII. QUESTIONS DIVERSES**

A) INFORMATION PERSONNEL COMMUNAL

M. le Maire informe l'assemblée que Melle Florence PROST a repris son travail en mi-temps thérapeutique depuis le 01/08/2012 pour une période de trois mois.

Le temps partiel thérapeutique ne pouvant excéder un an, la Comité Médical devra être saisi afin de juger de la poursuite ou non de cet aménagement de travail.

Suite à 2 départs de personnel à la Crèche et à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, Melle Aurélie ROLANDEZ complète désormais son travail à mi-temps à l'école par un autre mi-temps à la Maison de l'Enfance.

B) FETE DE LA COURGE

M. le Maire fait part de l'invitation des élus des communes voisines pour participer au jury du concours d'épouvantails lors de la Fête de la Courge à Septmoncel, dimanche 30 septembre.

C) MATERIEL / V.V.L.

M. le Maire adresse ses vifs remerciements à Mme la Directrice du Village de Vacances de Lamoura pour avoir fait don de matériel, installé à l'école et au secrétariat de mairie.

D) SALLE DE MUSIQUE

A la demande d'information de Mme Elisabeth ARBEZ-CARME sur l'accord et le versement de la subvention du Conseil Général à la Fanfare du Haut-Jura, M. le Maire répond qu'il se charge d'intervenir auprès des personnes concernées.

E) CIMETIERE/CAVURNES

Mme Claudie PILLARD informe que la mise en place de nouvelles cavurnes au cimetière inter-communal Septmoncel/Les Molunes sera réalisée sous quinzaine.

F) TRAVAUX APPARTEMENTS GENDARMERIE

M. Jean-Louis MICHARD fait part de la proposition de deux gendarmes d'effectuer des travaux dans les appartements libres. Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge par la commune des fournitures.

G) SCHEMA REGIONAL EOLIEN ET SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE

M. Jean-Louis MICHARD fait un rapport du projet de Schéma Régional Eolien de Franche-Comté et du projet de Schéma Régional du climat, de l'air et de l'énergie transmis par la Région en date du 17/07/2012 sollicitant une réponse de la collectivité dans les deux mois.

- Il apparaît que la commune est classée comme favorable à l'installation d'éoliennes.

Cependant, elle est située dans une des deux zones les moins ventées de Franche-Comté.

Les membres de l'assemblée sont surpris de cet avis favorable vu les contraintes imposées pour d'autres dossiers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité refuse de se prononcer favorablement compte tenu des délais imposés et de l'importance des dossiers.

Séance levée à 23 h 00  
Affiché le 27/09/2012

Le Maire,  
Raphaël PERRIN